

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-cinq le 26 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Veigy-Foncenex dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine BASTARD, Maire.

**Date de convocation :** 19 septembre 2025

**Présents** – Madame Catherine BASTARD, Maire et Mesdames et Messieurs Bruno DUCRET, Rosy CHAMAYOU, Antonio PEREZ-RAMOS, Jeanne VUAGNOUX, Dominique PETITJEAN, Julie GIRARD, adjoints, ainsi que :

Mesdames et Messieurs Maria-Hélène DE SIEBENTHAL, Guy LANCON, Patrice BOUTHORS, Jean-Marc LHERMET, Florence PIGNIER, Virginie SUATON, Philipp DALHEIMER, Charlotte LAFOURCADE, Béatrice HUEHN, Isabelle DEMIERRE, Michel BREASSON, Daniel FAVRE conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés** – Mesdames et Messieurs Alain GATTELET, Laurence PILLONEL, Laurent DEMOLIS, Josette CHAMBOUX, Italo GARD, Hélène LEVA, Samuel DELEAGE, Nathalie DETRUCHE

### **Procurations**

M. Antonio PEREZ-RAMOS a reçu procuration de M. Alain GATTELET  
Mme Jeanne VUAGNOUX a reçu procuration de Mme Laurence PILLONEL  
Mme Catherine BASTARD a reçu procuration de M. Laurent DEMOLIS  
Mme Julie GIRARD a reçu procuration de Mme Josette CHAMBOUX  
M. Bruno DUCRET a reçu procuration de M. Italo GARD  
Mme Rosy CHAMAYOU a reçu procuration de Mme Hélène LEVA  
Mme Maria-Hélène DE SIEBENTHAL a reçu procuration de M. Samuel DELEAGE  
M. Jean-Marc LHERMET a reçu procuration de Mme Nathalie DETRUCHE

**Secrétaire de séance :** Monsieur Daniel FAVRE

**Nombre de conseillers :** 27

|             |   |    |            |   |    |
|-------------|---|----|------------|---|----|
| En exercice | : | 27 | Pour       | : | 27 |
| Présents    | : | 19 | Contre     | : | /  |
| Votants     | : | 27 | Abstention | : | /  |

### **1.1. COMMANDE PUBLIQUE - AVENANT LOT 14 MARCHÉ DE L'EXTENSION DU BÂTIMENT ABC**

**Madame le Maire,**

RAPPELLE que les travaux de l'extension du bâtiment ABC ont débuté en juillet 2024.

EXPLIQUE qu'il convient d'établir un avenant pour le lot n°14 « ELECTRICITE COURANTS FORTS FAIBLES » afin de formaliser une plus-value d'un montant total de 3 077,30 € HT correspondant au changement de lustrerie accès périscolaire (pour la terrasse abritée), à l'ajout de deux points lumineux et d'un luminaire sur le balcon de la salle d'activité, à l'ajout d'un éclairage sous le palier de l'escalier intérieur, et à l'intégration du photovoltaïque.

PRECISE qu'il s'agit du deuxième avenant modifiant ce lot.

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** les dispositions du code de la commande publique,

**Vu** la délibération n°2024\_049 du Conseil municipal du 31 mai 2024 attribuant les marchés de travaux,

**Vu** l'avenant n°1 portant sur la transmission universelle du patrimoine « TUP » et substituant la société SDEL SAVOIE LEMAN à la société MUGNIER ELEC, comme titulaire du marché,

**Considérant** que dans le cadre de l'opération de travaux de l'extension du bâtiment ABC, un avenant doit être établi pour le lot n°14 « ELECTRICITE COURANTS FORTS FAIBLES », notifié le 02 juillet 2024 à l'entreprise MUGNIER ELEC,

**Considérant** que cet avenant a pour objet d'opérer une plus-value de 3 077,30 € HT soit 3 692,76 € TTC, correspondant à des travaux modificatifs demandés par la maîtrise d'ouvrage,

**Considérant** que selon l'article R. 2194-8 du code de la commande publique, le marché peut être modifié lorsque le montant de la modification est inférieur aux seuils européens et à 15% du montant initial,

**Considérant** que le montant initial du lot n°14 s'élève à 45 109,78 € HT soit 54 131,74 € TTC et que le montant de la modification est une plus-value de 3 077,30 € HT soit 6,82% du montant initial du lot et soit 0,36% du montant total du marché,

**Considérant** que le nouveau montant total du marché avec cet avenant est fixé à 48 187,08 € HT, soit 57 824,50 € TTC,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**APPROUVE** l'avenant 01 opérant les modifications précitées portant le nouveau montant du lot n°14 à 48 187,08 € HT.

**AUTORISE** Madame le Maire à signer le présent avenant et tout document nécessaire à son exécution.

Certifié exécutoire

Transmis au représentant de l'Etat le :

Publié, Affiché ou notifié le :

Le Maire - Catherine BASTARD



30 SEP. 2025

30 SEP. 2025

Fait et délibéré à Veigy-Foncenex le 26 septembre 2025

Le Maire - Catherine BASTARD



Le secrétaire de séance - Daniel FAVRE